

Glossaire projet éolien

1.	A	4
1.1	Accident majeur	4
1.2	Aérogénérateur	4
1.3	Aire d'étude	4
1.4	Autorisation environnementale	4
1.5	Autorité environnementale (AE)	4
1.6	Avifaune	4
2.	B	4
2.1	Balisage aéronautique	4
2.2	Biodiversité	4
3.	C	5
3.1	Capacité installée	5
3.2	CDNPS	5
3.3	Chiroptères	5
3.4	Cinétique	5
3.5	Compensation	5
3.6	Consultation du public	5
3.7	Corridor écologique	5
3.8	Co visibilité	5
3.9	Criticité	5
3.10	Cumul d'impacts	6
4.	D	6
4.1	Démantèlement	6
4.2	Développement durable	6
4.3	Dérogation espèces protégées	6
5.	E	6
5.1	Effet cumulé	6
5.2	Effet direct	6
5.3	Effet indirect	6
5.4	Effet permanent	6
5.5	Effet temporaire	6
5.6	Effet résiduel	6
5.7	Émergence sonore	6
5.8	Énergie renouvelable	7
5.9	Enjeu environnemental	7
5.10	Espèce protégée	7
5.11	Étude de dangers	7
5.12	Étude d'impact	7
5.13	Évaluation environnementale	7
5.14	Évitement	7
6.	F	8
6.1	Faune	8
6.2	Flore	8

7. G.....	8
7.1 Gaz à effet de serre (GES).....	8
7.2 Garantie financière	8
7.3 Gravité	8
8. H	8
8.1 Habitat naturel	8
8.2 Hauteur en bout de pale	8
9. I.....	8
9.1 ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).....	8
9.2 Impact.....	9
9.3 INERIS	9
10. M	9
10.1 Maître d'ouvrage.....	9
10.2 Mât.....	9
10.3 Mesure compensatoire.....	9
10.4 Mesure d'accompagnement	9
10.5 Mesure d'évitement.....	9
10.6 Mesure de réduction.....	9
10.7 Mesure de suivi environnemental	10
11. N.....	10
11.1 Nacelle.....	10
11.2 Natura 2000	10
11.3 Neutralité carbone	10
12. P	10
12.1 Participation du public.....	10
12.2 Patrimoine bâti.....	10
12.3 Patrimoine paysager	10
12.4 Pale	10
12.5 Parc éolien.....	10
12.6 Périmètre d'étude de dangers.....	10
12.7 Photomontage	11
12.8 Poste de livraison	11
12.9 Poste source	11
12.10 PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie)	11
12.11 Probabilité	11
12.12 Puissance installée	11
12.13 Puissance nominale	11
13. R.....	11
13.1 Raccordement électrique	11
13.2 Réduction.....	11
13.3 Réservoir de biodiversité.....	11
13.4 Résumé non technique.....	11
13.5 Risque acceptable	12
13.6 Rotor	12
13.7 Rubrique ICPE 2980	12
14. S.....	12

14.1	SCADA.....	12
14.2	SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)	12
14.3	Sensibilité.....	12
14.4	Séquence ERC	12
14.5	Servitude d'utilité publique	12
14.6	Servitude aéronautique	12
14.7	Servitude radioélectrique	13
14.8	Site Natura 2000	13
14.9	SRADDET	13
15.	T	13
15.1	Trame verte et bleue	13
16.	Z	13
16.1	Zone agricole	13
16.2	Zone boisée	13
16.3	Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)	13
16.4	Zone d'implantation potentielle (ZIP)	13
16.5	Zone humide.....	13

1. A

1.1 Accident majeur

Événement exceptionnel susceptible de provoquer des dommages significatifs pour les personnes, les biens ou l'environnement. Dans une étude de dangers, différents scénarios d'accidents potentiels sont analysés afin d'évaluer leur niveau de risque.

1.2 Aérogénérateur

Nom technique d'une éolienne. Installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Elle se compose principalement d'un rotor, d'un mât et d'une nacelle.

1.3 Aire d'étude

Périmètre géographique retenu pour analyser les enjeux et les impacts du projet. Plusieurs aires d'étude peuvent être définies selon les thématiques étudiées (paysage, biodiversité, patrimoine, acoustique, etc.).

1.4 Autorisation environnementale

Autorisation unique délivrée par le préfet regroupant l'ensemble des autorisations environnementales nécessaires à la réalisation du projet.

1.5 Autorité environnementale (AE)

Institution indépendante chargée d'émettre un avis sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

1.6 Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux présentes sur un territoire donné.

2. B

2.1 Balisage aéronautique

Dispositif lumineux réglementaire installé sur les éoliennes afin d'assurer la sécurité de la navigation aérienne.

2.2 Biodiversité

Diversité des milieux naturels, des espèces animales et végétales ainsi que des interactions entre elles.

3. C

3.1 Capacité installée

Puissance maximale théorique totale d'une installation de production électrique. Pour un parc éolien, elle correspond à la somme des puissances nominales de toutes les éoliennes.

3.2 CDNPS

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Instance consultative pouvant être saisie dans le cadre de l'instruction d'une autorisation environnementale.

3.3 Chiroptères

Ordre zoologique regroupant toutes les espèces de chauves-souris.

3.4 Cinétique

Vitesse de développement d'un phénomène dangereux entre son déclenchement et ses effets.

3.5 Compensation

Action mise en œuvre pour contrebalancer un impact résiduel significatif lorsque celui-ci n'a pu être ni évité ni suffisamment réduit. Les mesures compensatoires visent à rétablir ou créer des fonctionnalités environnementales équivalentes à celles affectées par le projet.

3.6 Consultation du public

Procédure permettant aux citoyens, collectivités et associations de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs observations avant la prise de décision administrative.

3.7 Corridor écologique

Espace permettant les déplacements des espèces entre différents habitats naturels et favorisant les échanges biologiques.

3.8 Co visibilité

Situation dans laquelle un parc éolien et un élément patrimonial ou paysager peuvent être observés simultanément depuis un même point de vue.

3.9 Criticité

Évaluation du risque résultant du croisement entre la gravité et la probabilité d'un accident potentiel.

3.10 Cumul d'impacts

Addition des effets produits par plusieurs projets ou activités sur un même territoire.

4. D

4.1 Démantèlement

Ensemble des opérations réalisées en fin d'exploitation afin de retirer les installations et remettre le site en état.

4.2 Développement durable

Mode de développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

4.3 Dérogation espèces protégées

Autorisation administrative exceptionnelle permettant certaines interventions sur des espèces protégées ou leurs habitats sous conditions réglementaires strictes.

5. E

5.1 Effet cumulé

Effet résultant de l'interaction entre plusieurs projets existants ou approuvés sur un même territoire.

5.2 Effet direct

Conséquence immédiate du projet sur son environnement.

5.3 Effet indirect

Conséquence résultant d'une chaîne d'effets déclenchée par le projet.

5.4 Effet permanent

Effet qui perdure dans le temps sans retour naturel à l'état initial.

5.5 Effet temporaire

Effet limité dans le temps et disparaissant après la fin de sa cause.

5.6 Effet résiduel

Effet subsistant après mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

5.7 Émergence sonore

Différence entre le niveau sonore ambiant avec et sans fonctionnement des éoliennes.

5.8 Énergie renouvelable

Énergie produite à partir de ressources qui se renouvellent naturellement à l'échelle humaine, comme le vent, le soleil ou l'eau.

5.9 Enjeu environnemental

Élément du territoire présentant une valeur écologique, paysagère, patrimoniale, humaine ou économique particulière. L'enjeu décrit l'importance intrinsèque d'un sujet étudié et constitue une photographie de l'état initial du territoire, indépendamment de l'existence du projet. Les enjeux sont définis à partir de critères tels que la rareté, la qualité, la diversité, la représentativité ou le niveau de protection des éléments étudiés.

5.10 Espèce protégée

Espèce animale ou végétale bénéficiant d'une protection juridique visant à assurer sa conservation.

5.11 Étude de dangers

Document réglementaire analysant les risques accidentels du projet et les mesures de sécurité associées.

5.12 Étude d'impact

Document réglementaire analysant les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine ainsi que les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser ces effets.

5.13 Évaluation environnementale

Processus réglementaire visant à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception d'un projet.

Comprendre la démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale repose sur une démarche progressive permettant d'analyser les effets du projet sur son environnement :

Enjeu → Sensibilité → Impact → Mesures ERC → Impact résiduel

- **Enjeu** : quelle est l'importance de l'élément étudié ?
- **Sensibilité** : dans quelle mesure cet élément est-il vulnérable à un projet éolien ?
- **Impact** : quelles seront les conséquences du projet retenu sur cet élément ?
- **Mesures ERC** : quelles actions sont prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts ?
- **Impact résiduel** : quels effets subsistent après la mise en œuvre de ces mesures ?

5.14 Évitement

Action consistant à supprimer un impact potentiel dès la conception du projet.

6. F

6.1 Faune

Ensemble des espèces animales présentes sur un territoire.

6.2 Flore

Ensemble des espèces végétales présentes sur un territoire.

7. G

7.1 Gaz à effet de serre (GES)

Gaz présents dans l'atmosphère contribuant au réchauffement climatique, notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O).

7.2 Garantie financière

Somme provisionnée afin de garantir le financement du démantèlement et de la remise en état du site en fin d'exploitation.

7.3 Gravité

Importance des conséquences potentielles d'un accident sur les personnes exposées.

8. H

8.1 Habitat naturel

Milieu de vie caractérisé par des conditions écologiques particulières permettant la présence d'espèces végétales et animales.

8.2 Hauteur en bout de pale

Hauteur maximale atteinte par une éolienne lorsque l'une des pales est en position verticale.

9. I

9.1 ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation susceptible de présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement, la santé ou la sécurité publique. Les parcs éoliens sont soumis à cette réglementation.

9.2 Impact

Modification positive ou négative de l'environnement résultant du projet.

Conséquence positive ou négative du projet sur l'environnement, la santé humaine, le paysage ou les activités humaines. L'impact est évalué à partir du projet retenu, en tenant compte de son implantation, de ses caractéristiques techniques et des mesures prévues pour éviter ou réduire ses effets.

On distingue :

- **l'impact brut**, évalué avant la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction ;
- **l'impact résiduel**, correspondant aux effets subsistant après la mise en œuvre de ces mesures.

Exemple : une espèce de chauve-souris peut présenter une sensibilité élevée, mais si les éoliennes sont implantées loin de ses zones de déplacement et que des mesures adaptées sont mises en œuvre, l'impact résiduel du projet peut finalement être faible

9.3 INERIS

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, organisme public de référence pour l'évaluation des risques industriels et environnementaux.

10.M

10.1 Maître d'ouvrage

Personne morale responsable de la conception, du développement et de la réalisation du projet.

10.2 Mât

Structure verticale supportant le rotor et la nacelle.

10.3 Mesure compensatoire

Action destinée à compenser un impact résiduel significatif qui n'a pu être évité ni suffisamment réduit.

10.4 Mesure d'accompagnement

Action volontaire visant à renforcer l'intégration du projet dans son territoire.

10.5 Mesure d'évitement

Mesure destinée à supprimer un impact potentiel.

10.6 Mesure de réduction

Mesure destinée à diminuer l'importance d'un impact qui n'a pu être évité.

10.7 Mesure de suivi environnemental

Mesure mise en œuvre pour vérifier dans le temps les effets du projet et l'efficacité des mesures environnementales.

11.N

11.1 Nacelle

Compartiment situé au sommet du mât contenant les équipements mécaniques et électriques de l'éolienne.

11.2 Natura 2000

Réseau européen de sites naturels destinés à préserver les habitats et espèces remarquables.

11.3 Neutralité carbone

Situation dans laquelle les émissions de gaz à effet de serre sont compensées par les quantités absorbées ou stockées.

12.P

12.1 Participation du public

Principe du droit de l'environnement garantissant l'accès du public à l'information environnementale et sa participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

12.2 Patrimoine bâti

Ensemble des constructions présentant un intérêt historique, architectural ou culturel.

12.3 Patrimoine paysager

Ensemble des caractéristiques visuelles et identitaires d'un paysage reconnues pour leur valeur collective.

12.4 Pale

Élément du rotor captant l'énergie du vent.

12.5 Parc éolien

Ensemble constitué des éoliennes et de leurs équipements annexes : plateformes, chemins d'accès, réseaux électriques et postes de livraison.

12.6 Périmètre d'étude de dangers

Zone retenue pour analyser les conséquences potentielles des scénarios accidentels. Pour le projet de La Craie, elle correspond à un rayon de 500 mètres autour de chaque éolienne.

12.7 Photomontage

Simulation visuelle permettant d'apprécier l'insertion paysagère du projet depuis différents points de vue.

12.8 Poste de livraison

Installation électrique assurant l'interface entre le réseau interne du parc et le réseau public.

12.9 Poste source

Installation du réseau public vers laquelle est acheminée l'électricité produite par le parc.

12.10 PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie)

Document de planification définissant les objectifs de la politique énergétique française.

12.11 Probabilité

Fréquence estimée d'occurrence d'un accident.

12.12 Puissance installée

Somme des puissances nominales des éoliennes composant un parc. Elle s'exprime généralement en MW.

12.13 Puissance nominale

Puissance maximale que peut produire une éolienne dans ses conditions normales de fonctionnement.

13.R

13.1 Raccordement électrique

Ensemble des infrastructures permettant l'acheminement de l'électricité produite vers le réseau public.

13.2 Réduction

Action permettant de limiter l'intensité, la durée ou l'étendue d'un impact environnemental qui n'a pu être totalement évité.

13.3 Réservoir de biodiversité

Espace naturel particulièrement riche participant au maintien des populations d'espèces sauvages.

13.4 Résumé non technique

Document pédagogique présentant au grand public les principales caractéristiques du projet, ses impacts et les mesures prévues.

13.5 Risque acceptable

Risque considéré comme suffisamment maîtrisé au regard des connaissances scientifiques et des mesures de sécurité mises en œuvre.

13.6 Rotor

Ensemble constitué du moyeu et des pales transformant l'énergie du vent en énergie mécanique.

13.7 Rubrique ICPE 2980

Rubrique de la nomenclature des installations classées applicable aux installations terrestres produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

14.S

14.1 SCADA

Système de supervision et de contrôle à distance du fonctionnement des éoliennes.

14.2 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Document de planification stratégique fixant les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle intercommunale

14.3 Sensibilité

Degré de vulnérabilité d'un élément de l'environnement face à un projet éolien. La sensibilité traduit la manière dont un milieu naturel, une espèce, un paysage ou un autre enjeu pourrait être affecté par un projet de cette nature, indépendamment de son implantation précise ou de ses caractéristiques techniques définitives. Elle est évaluée à partir des connaissances scientifiques, des retours d'expérience et des caractéristiques du territoire étudié

14.4 Séquence ERC

Principe fondamental de l'évaluation environnementale imposant de rechercher en priorité l'évitement des impacts, puis leur réduction lorsque l'évitement n'est pas possible, et enfin leur compensation en dernier recours lorsqu'un impact résiduel significatif demeure

14.5 Servitude d'utilité publique

Contrainte réglementaire limitant certains usages du territoire afin de protéger un intérêt général.

14.6 Servitude aéronautique

Contrainte réglementaire destinée à garantir la sécurité de la navigation aérienne et pouvant limiter l'implantation ou la hauteur des installations.

14.7 Servitude radioélectrique

Contrainte visant à protéger le fonctionnement des équipements de radiocommunication, de télédiffusion ou de radar.

14.8 Site Natura 2000

Site désigné au titre des directives européennes « Oiseaux » ou « Habitats-Faune-Flore » afin de préserver la biodiversité à l'échelle européenne.

14.9 SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Document stratégique fixant notamment les orientations régionales en matière d'énergie et de climat.

15.T

15.1 Trame verte et bleue

Réseau écologique constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant le maintien des continuités écologiques.

16.Z

16.1 Zone agricole

Espace principalement destiné à l'activité agricole et à la préservation du potentiel agronomique des sols.

16.2 Zone boisée

Terrain occupé par des formations forestières ou des peuplements arborés présentant des enjeux écologiques, paysagers ou économiques.

16.3 Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{nR})

Secteur identifié par les collectivités territoriales comme particulièrement favorable au développement des énergies renouvelables.

16.4 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Secteur dans lequel l'implantation des éoliennes est jugée techniquement, réglementairement, foncièrement et économiquement envisageable avant le choix de l'implantation finale.

16.5 Zone humide

Terrain habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire et caractérisé par des sols ou une végétation spécifiques.